



Soutenir la relance dans les Etats membres

L'instrument européen pour la relance et la résilience

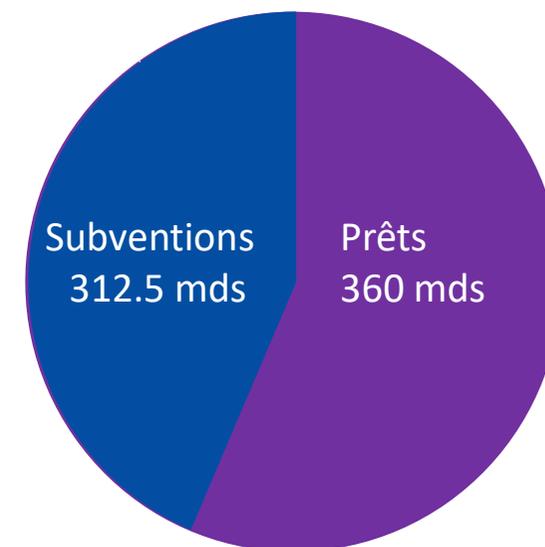
#EUBudget, #EUSolidarity, #StrongerTogether

L'instrument pour la relance et la résilience

La mise en oeuvre efficace de Next Generation EU pourra générer **2% de PIB supplémentaire** d'ici 2024 et créer **2 millions d'emplois**

Un instrument au service de la relance dans les Etats membres

Budget total
672,5 milliards d'€



Les plans de relance nationaux: quels objectifs ?

#EUBudget, #EUSolidarity, #StrongerTogether

Objectifs généraux

- Les Etats membres sont invités à présenter les principaux défis auxquels la crise les a confrontés, et à préparer un plan de relance qui contribuera aux objectifs suivants:
 - Promouvoir la **cohésion** économique, sociale et territoriale;
 - Renforcer la **résilience**;
 - **Atténuer les conséquences** sociales et économiques de la crise;
 - Soutenir les **transitions** verte et numérique.

Objectifs liés au Semestre européen

- Le plan de relance devra **répondre aux recommandations spécifiques** adressées à l'Etat membre dans le cadre des cycles 2019 et 2020.
- Le Semestre sera temporairement adapté :
 - Programme national de réforme et plan de relance fusionnés
 - En 2021, l'analyse détaillée des plans de relance remplacera les rapports par pays. Pas de recommandations spécifiques pour les Etats ayant présenté un plan.
- La Commission proposera des **recommandations sur les aspects budgétaires**.
- La surveillance des **déséquilibres macroéconomiques** se poursuivra (accent mis sur les déséquilibres post-COVID)

Objectifs liés aux initiatives phares de l'instrument pour la relance et la résilience

RECOVERY AND RESILIENCE FACILITY

FLAGSHIP AREAS FOR INVESTMENTS AND REFORMS

- POWER UP**
CLEAN TECHNOLOGIES AND RENEWABLES
- RENOVATE**
ENERGY EFFICIENCY OF BUILDINGS
- RECHARGE AND REFUEL**
SUSTAINABLE TRANSPORT AND CHARGING STATIONS
- CONNECT**
ROLL-OUT OF RAPID BROADBAND SERVICES
- MODERNISE**
DIGITALISATION OF PUBLIC ADMINISTRATION
- SCALE-UP**
DATA CLOUD CAPACITIES AND SUSTAINABLE PROCESSORS
- RESKILL AND UPSKILL**
EDUCATION AND TRAINING TO SUPPORT DIGITAL SKILLS

#EUSolidarity #StrongerTogether



Les plans de relance nationaux: description des réformes et investissements

#EUBudget, #EUSolidarity, #StrongerTogether

Transitions verte et numérique

- Chaque plan de relance devra contenir **au minimum 37 % de dépenses liées au climat**, afin de respecter l'engagement du Conseil européen de juillet 2020 de porter à 30% la part consacrée à l'intégration des questions climatiques dans l'ensemble du budget européen.
- Afin de garantir une **transition numérique ambitieuse**, chaque plan de relance devra également respecter **un niveau minimal de 20 % de dépenses liées au numérique**.

La transition verte

Les réformes et les investissements du plan de relance doivent contribuer à:

- **Decarboniser** l'industrie
- Promouvoir une **économie plus circulaire**
- Protéger et restaurer la **biodiversité**
- Renforcer la **mobilité durable**

Exemples d'investissements éligibles: rénovation énergétique des bâtiments, développement des énergies propres (via les énergies renouvelables, les réseaux intelligents, le stockage), restaurations des écosystèmes (forêts, zones humides, etc.), etc.



La transition numérique

Les réformes et les investissements du plan de relance doivent contribuer à:

- Améliorer la **connectivité**
- Aider les citoyens à développer des **compétences numériques**
- Déployez **des technologies de pointes**
- Améliorer la **cybersécurité**

Exemples d'investissements éligibles: réseaux sécurisés et autres infrastructures pour remédier aux défaillances du marché, programmes en faveur des compétences numériques, financement de pôles d'innovation numériques ainsi que de systèmes et de bases de données pour le traçage des matières, etc.



Renforcer la résilience sociale et économique

Le plan de relance doit être équitable **pour tous les Européens** :

Les Etats membres sont encouragés à :



- Prendre des mesures pour **garantir l'égalité des chances, l'éducation inclusive, des conditions de travail équitables** et une **protection sociale** adéquate



- Assurer la **fourniture de services de soins de haute qualité**

L'amélioration de **la qualité des finances publiques** sera importante pour stimuler le potentiel de croissance et soutenir la transformation économique.

Les plans de relance nationaux: mise en oeuvre et calendrier

#EUBudget, #EUSolidarity, #StrongerTogether

Documents clés de la Commission

- Les orientations stratégiques pour la préparation des plans nationaux de relance sont définies dans la **stratégie annuelle de croissance durable 2021 de la Commission**.
- **Guide détaillé** et **modèle standard** ont été adoptés le 17 septembre 2020
- Les projets de plan peuvent être soumis à la Commission à partir **du 15 octobre 2020** (date limite : 30 avril 2021)
- **Les Etats membres coopèrent** déjà avec la Commission.

Jalons, objectifs et calendrier

- Les jalons et les objectifs doivent refléter les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes et des investissements, en précisant l'étape à atteindre à une certaine date.
 - Jalon: réalisation qualitative objectivement vérifiable (par exemple, législation adoptée).
 - Objectif: résultat quantitatif (par exemple, nombre de bénéficiaires, etc.).
- Les jalons et objectifs doivent être assortis d'un calendrier précis.
- Les décaissements seront subordonnés à l'atteinte des jalons et objectifs indiqués dans les plans (au maximum deux fois par an).

Evaluation des plans nationaux :

La Commission examinera si les plans :



- contribuent à relever efficacement les défis identifiés dans **les recommandations spécifiques par pays**



- contribuent efficacement à la transition **verte** et **digitale**;



- contribuent au **renforcement du potentiel de croissance** , de la **création d'emplois** et de la résilience économique et sociale de l'Etat membre.

→ L'évaluation de la Commission sera **approuvée par le Conseil**

Prochaines étapes

- Soumission des projets de plans de relance et discussions avec les Etats membres.
- Travaux législatifs sur le règlement portant sur l'instrument pour la relance et la résilience

Merci pour votre attention!



© European Union 2020

Unless otherwise noted the reuse of this presentation is authorised under the [CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) license. For any use or reproduction of elements that are not owned by the EU, permission may need to be sought directly from the respective right holders.





Vague de Rénovations



Vague de rénovations

Logement social : 1 des 6 domaines d'intervention essentiels pour faire évoluer radicalement l'ampleur et l'échelle des rénovations.

Une initiative européenne en faveur du logement abordable (100 quartiers-phares)

Des solutions industrielles normalisées pertinentes pour le logement social.

Le logement social, une infrastructure sociale qui doit montrer la voie de l'industrialisation

Aides d'Etat : des règles plus simples, plus claires et plus faciles dans les secteurs résidentiel et social.

InvestEU - des produits financiers canalisés vers les logements sociaux.





Fonds pour une Transition Juste (JTF)

10 Mrds – 1Mds FR

Cibles : Territoires tributaires d'activités à haute intensité carbone

Objectifs : restructurer ces territoires

Soutien possible :

- Rénovation des bâtiments
- Précarité énergétique

HorizonEurope 2021

5 Mrds

Programme européen de recherche et d'innovation géré directement par la Commission - Lancement le 1^{er} janvier 2021

Thème : neutralité carbone et villes intelligentes

Soutien possible : consortium européen pour l'innovation pour la construction, rénovation et gestion bas carbone des logements

#NextGenerationEU

Relance UE fondée notamment sur le Green Deal et la vague de rénovation bâtiments dont logements sociaux



ReactEU 2021-2023

47,5 Mrds- 3 Mrds Fr

Complément à la politique de cohésion 2014-2020 - jusqu'à fin 2023

Cible : territoires (Régions)

Soutien possible FEDER et FSE :

- Transition verte (rénovation)
- Infrastructures / services de base
- Plus démunis et Inclusion sociale
- Accès SIEG sociaux dont logement social

Politique de cohésion 2021-2027

Cible : Régions - Programmes Opérationnels (PO)

17 Mrds

FEDER : accord de partenariat FR et PO en cours de rédaction

Soutien possible des investissements en :

- Rénovation thermique bas carbone
- Rénovation urbaine – qualité de vie
- Accompagnement logement des plus démunis

FSE + (projet de PO national en cours)

- Actions de soutien à l'accès au logement

Facilité pour la Reprise et la Résilience (RRF)

672,5 Mrds

- 360 de prêts
- 312,5 de subventions

40 Mrds pour la France

Plan de relance présenté par la France à la CE adopté au plus tard pour avril 2021

Mise en œuvre conformément aux objectifs du Semestre européen.

Transitions écologique et numérique.

InvestEU

5,6 Mrds

Garantie UE des projets d'investissement - BEI

Soutien possible :

- Rénovation des bâtiments bas carbone
- Infrastructures sociales dont logement social



Politique de cohésion et accord de partenariat 2021-2027

07 décembre 2020 – ANCT

Valérie Lapenne,

Responsable unité stratégies, coopération et territoires



Deux sources de financement européen au service de la relance

Politique de cohésion (FEDER, FSE, FTJ)

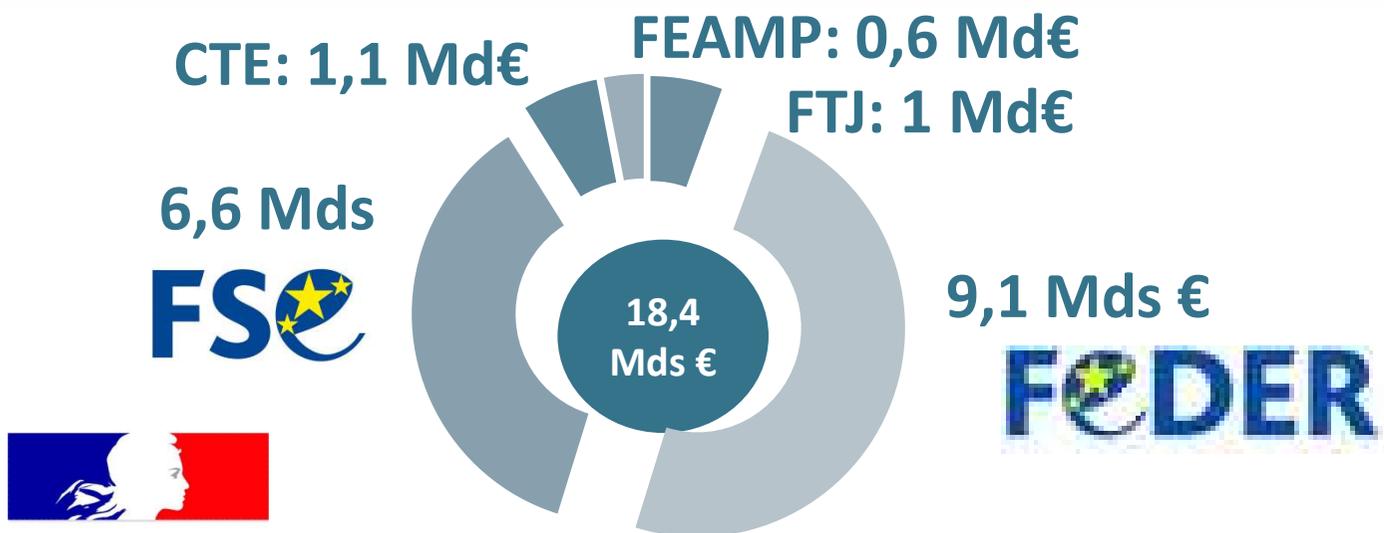
- 22,4 milliards d'euros dont **12 milliards avant 2023**
- Appelle un cofinancement national (hors **REACT-EU**)
- Gérés au sein de programmes régionaux et nationaux
- Thématiques



Facilité de reprise et de résilience (FRR)

- 40 milliards d'euros à engager avant 2024
- En remboursement de mesures nationales
- Gérés par les ministères concernés et une partie déléguée aux collectivités
- Thématiques





GESTION ETAT

- Un programme national FSE+
- Un programme national pour l'aide alimentaire
- Gestion des programmes FEDER Mayotte et Saint-Martin
- Programme FEAMP



GESTION REGIONS

- 17 programmes régionaux
 - FEDER FSE+ FTJ

Gouvernance et calendrier de préparation programmation 21-27

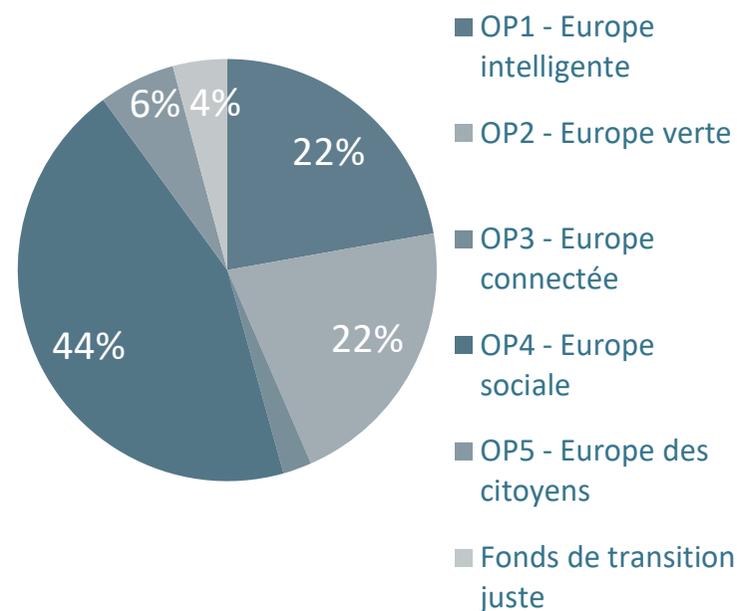
PHASES	ACTIONS A REALISER
Comité État-Régions interfonds 2 juillet 2019 : accord de partenariat co-construit	
PHASE 1 : Juillet- décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Feuille de préparation accord de partenariat et programmes 21-27 (transmission Commission 5 juillet 2019) - Lancement de la consultation nationale INCOPAP - Lancement par les futures autorités de gestion de la concertation partenariale - Réflexions sur les enjeux territoriaux, intentions d'utilisation d'Invest EU, dispositifs interrégionaux pour les massifs et les fleuves
Comité État-Régions interfonds 22 janvier 2020 : point d'étape	
PHASE 2 : Janvier 2020 – Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Séminaires techniques nationaux de restitution des préconisations thématiques FEDER (28 janvier) et FSE+ (mars) - Préparation des programmes version 1 (V1 = premiers éléments) et échanges avec la Commission - Préparation de l'AP version 1. (V1= sections 1.2.3.) sur la base des priorités transmises au CGET par les autorités de gestion et, échange avec la Commission
Comité État-Régions interfonds 20 mai : Validation Accord de Partenariat V1 (sections 1.2.3.)	
PHASE 3 : Avril – Juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des programmes version 2. (V2= éléments intermédiaires) et échange avec la Commission européenne - Préparation de l'AP V2. (sections 1.2.3.4.5.6.7.= consolidation nationale des maquettes financières des programmes) et échange avec la Commission européenne
Comité État-Régions interfonds 23 juillet, 22 octobre, 9 décembre 2020 : Validation AP V2 (sections 1. 2.3.4.5.6.7.= consolidation nationale des maquettes financières des programmes)	
PHASE 4 : Juillet 2020-Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation nationale INCOPAP - Coordination FRR-Politique de cohésion européenne - Soumission de l'AP version finale à la Commission - Soumission des programmes dans un délai de 3 mois maximum après la présentation de l'AP

Une enveloppe en légère hausse

FEDER	9,1 Mds €
FTJ	1 Md €
FSE+	6,6 Mds €
CTE	1,1 Md €
FEAMP	0,6 Md €
TOTAL	18,4 Md €

En euros courants

Répartition envisagée entre les objectifs stratégiques (prov.)



Point d'information REACT EU

? Enveloppe exceptionnelle venant abonder les programmes FEDER / FSE / FEAD issue du Plan de relance européen dont l'objectif est « de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie ».

€ REACT EU : **3,9 milliards d'euros** (montant provisoire) à consommer avant fin 2023. Financement UE jusqu'à 100%.

👉 Modification des PO 2014-2020 (abondement) afin d'y inclure un **axe prioritaire** « REACT EU » (FEDER / FSE / FEAD).

🕒 Date envisagée de publication du règlement au JOUE: **avant fin 2020**. Crédits à consommer avant décembre 2023 (rétroactivité au 01/02/2020)

📌 **Thématiques**



FEDER



FSE / FEAD

Merci de votre attention !



DIF-POLE-EUROPE@anct.gouv.fr



Webinaire USH Europe

7 décembre 2020

Nouvelle-Aquitaine

12 départements dont

- 3 départements parmi les plus pauvres de France
- Une zone littorale attractive où les inégalités se creusent
- Des villes moyennes à redynamiser

55 organismes Hlm

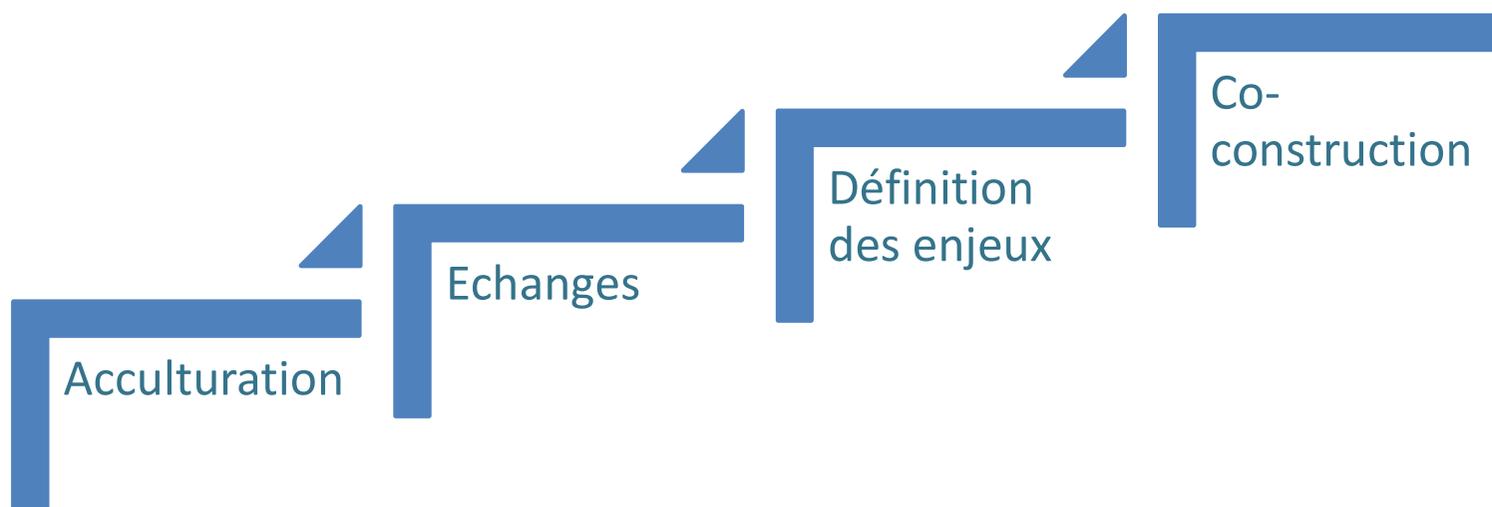
- 300 000 logement sociaux dont 1/3 avec un enjeu d'amélioration énergétique
- Des organismes engagés dans les Programmes Opérationnels précédents, la rénovation urbaine et la reconquête des centres bourgs
- Un engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique (construction bois et bio sourcée, efficacité énergétique, éco-quartiers, ...)

Une demande sociale importante

- 135 000 demandes en attente

Un parc social qui accueille chaque année près de 50% de ménages sous le seuil de pauvreté

Préparation du programme opérationnel



Acculturation

- Mission Affaires Européennes de l'USH
- Groupe de travail des adhérents de l'URHlm
- Contribution Les Hlm acteurs de la politique de cohésion en tant qu'investisseurs, aménageurs des territoires et amortisseurs sociaux (Analyse des enjeux et exemples d'intervention)



Echanges

- Rencontres avec l'autorité de gestion
 - Président de la Région Nouvelle-Aquitaine
 - Service des fonds européens
 - Service Transition énergétique des territoires
 - Direction de l'énergie et du climat
 - Comité régional des financeurs

Définition des enjeux

- **Participer à l'accélération** des politiques publiques de cohésion
- **Contribuer plus largement** aux objectifs de l'Europe sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine, au-delà de l'intervention sur l'efficacité énergétique du parc Hlm:
 - dynamisation des territoires et amélioration du cadre de vie
 - numérisation du service aux locataires,
 - mobilités durables
 - développement de l'efficacité énergétique, des ENR et de l'écoconstruction
 - Innovation sociale
- **Faciliter l'accès aux fonds européens**

Co-construction

- **Etude sur la performance énergétique du parc Hlm**
 - Définition de scénarios d'intervention: positionner le curseur entre performance, massification et approche territoriale
- **Journées de concertation et comité partenarial**
 - Contributions aux fiches action du programme opérationnel et inscription sur les axes du Programme en tant que porteurs de projet
- **Première approche d'un règlement d'intervention sur l'efficacité énergétique pour favoriser la programmation des opérations**

Co-construction

Appel à Manifestation d'Intérêt (URHIm)

→ Remontée des besoins : Quels (projets programmés /envisagés répondant aux attentes du prochain PO régional FEDER-FSE ? Avec quelle éligibilité dans le PO final ?

Les actions 2021-2027 en Nouvelle-Aquitaine des adhérents de L'Union Régionale HLM en Nouvelle-Aquitaine ?

→ Travail sur les maquettes financières avec l'autorité de

gestion



LA RÉGION ET
L'EUROPE AGISSENT
ENSEMBLE
POUR VOTRE TERRITOIRE

Programme FEDER/FSE+

**NOUVELLE-AQUITAINE
2021/2027**

Projet de Version 1
26 octobre 2020

  **Nouvelle-Aquitaine**
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Webinaire « Europe »

USH
Pays de la Loire

Association régionale Hlm

Liberté
Égalité
Fraternité

DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**RÉGIONS
DE FRANCE**

Lundi 7 décembre 2020

Réunion TEAMS

Cette présentation est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le fonds européen de développement régional
et le fonds social européen.



Contribution centrée sur les questions énergétiques

- Cœur du travail partenarial avec la Région =>

*Energie
Sprong
fr*

- Un enjeu qui reste fort en Pays de la Loire, même si beaucoup a déjà été fait

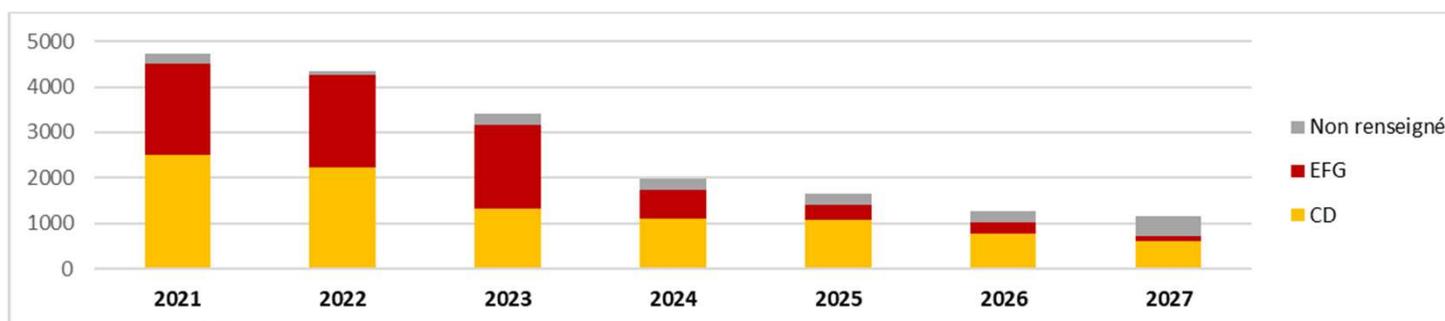


Se positionner sur un double enjeu

- La transition énergétique du parc social et la protection des locataires contre la précarité énergétique des locataires

=> Traiter 12% du parc sur la période 2021-27

- La relance de l'économie post-COVID 19



S'appuyer sur les forces des Hlm

- La capacité de programmation

917 opérations - 26 675 logements
=> Liste des opérations annexée à la contribution



S'appuyer sur les forces des Hlm

- La capacité de mutualisation et d'innovation :



Centrale d'achat Hlm

Axel DAVID - directeur de l'USH Pays de la Loire
axel.david@ush-pl.org – 06.26.05.49.48





7 DECEMBRE 2020

Plan de relance européen, cohésion 2021-2027, Green Deal, Vague de rénovation, Décodeur Hlm

Vers une simplification du cadre réglementaire?
Virginie Toussain



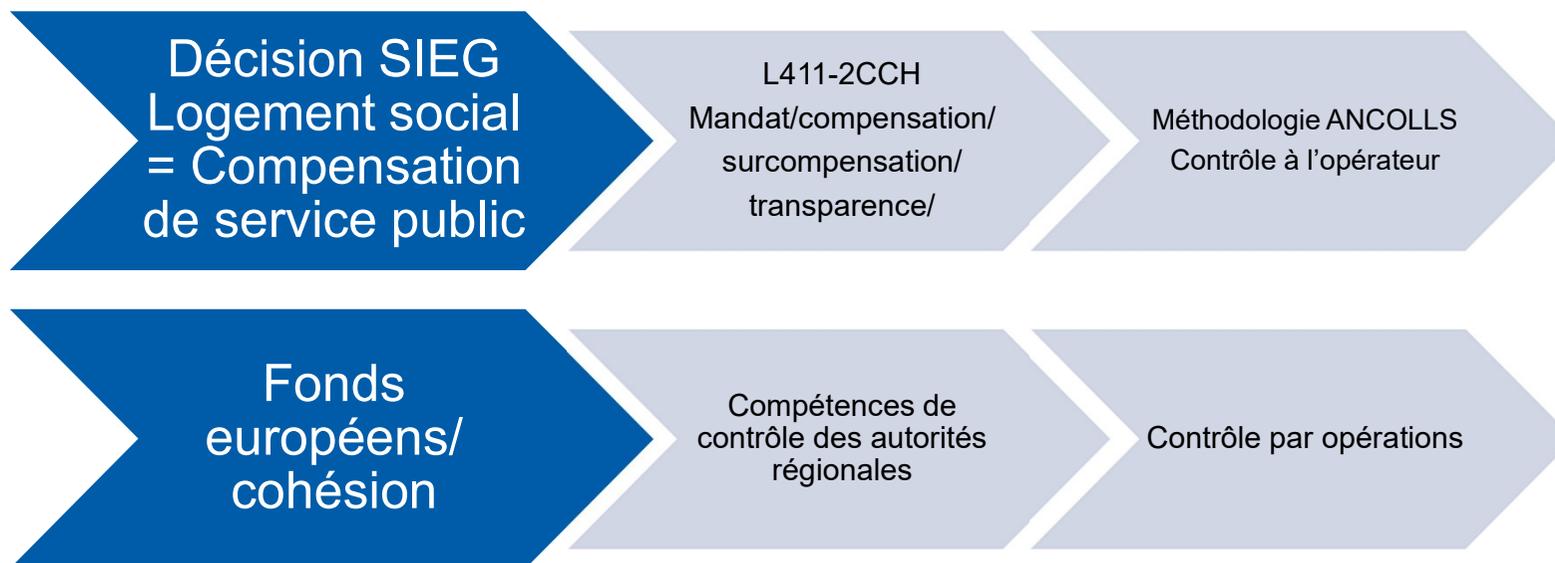
Rappels

Respect du droit communautaire comme conditionnalité de l'attribution de fonds européens

Rappels



Aides d'état / fonds européens/ OHLM



Contrôle FEDER OHLM

Enregistrement automatique 191016_surcompensation_feder-v6.3 - Mode protégé Recherche

Fichier Accueil Insertion Dessin Mise en page Formules Données Révision Affichage Aide

MODE PROTÉGÉ Attention aux fichiers provenant d'un emplacement Internet, car ils peuvent contenir des virus. Il est recommandé de rester en mode protégé sauf si vous devez effectuer des modifications. Activer la modification

A6

Version n°6.3 du 10 octobre 2019

RÉNOVATION THERMIQUE DE LOGEMENTS SOCIAUX - Régime des compensations de service public

Contrôle d'absence de surcompensation d'une opération d'investissement en rénovation thermique de logements sociaux (SIEG) cofinancée par le FEDER

Test prévisionnel (instruction du dossier - convention attributive) et test actualisé paiement du solde et **a minima tous les 3 ans** (actualisation des données)

Feuillet 1 Test de compensation d'obligations de service public : données à renseigner par l'organisme d'OHLM et résultats du test

Feuillet 2 Détails des paramètres de calcul du contrôle de l'absence de surcompensation

Feuillet 3 Notice explicative des résultats du test et de la méthode retenue

Rappel des bases juridiques pour l'octroi des compensations d'obligations de service public applicable aux organismes d'OHLM (OHLM)

UE - Traité [article 106.2 TFUE](#) **article 106.2 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)**

« Les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général (...) sont soumises aux règles des traités, notamment aux règles de concurrence, dans les limites où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie. Le développement des échanges ne doit pas être affecté dans une mesure contraire à l'intérêt de l'Union. »

UE - Décisions C [2012/211UE](#) Décision d'application de l'article 106.2 TFUE aux compensations octroyées aux entreprises chargées de la gestion du SIEG de logement social

[2005/842CE](#) Décision initiale du 19 décembre 2005 abrogée par la décision [2012/211UE](#) qui est entrée en application au 31 janvier 2012

UE - Décision CE [2012/211UE](#) - dispositions spécifiques au SIEG de logement social - articles de référence

considérant 11 et 1.1. spécificités du SIEG de logement social, des hôpitaux et autres services sociaux concernés par la décision CE [2012/211UE](#)

article 2.1.c exemption de notification hors seuil des compensations de certains SIEG sociaux dont le logement social

article 5.3.d prise en compte des coûts liés aux investissements nécessaires à l'exécution du SIEG

article 2.2 mandat supérieur à 10 ans - investissements importants - spécificité du SIEG de logement social (considérant 12)

article 6.2 report de surcompensation limité à 10% de la compensation annuelle en déduction de futures compensations

Droit interne : mandat législatif des OHLM (CCH) complété par des mandats individuels par OHLM (convention d'utilité sociale) et par logement (convention APL),

[CCH](#) Acte législatif de mandat collectif des OHLM de la gestion du SIEG (de logement social, complété par Convention d'Utilité Sociale (CUS) et Convention APL

[SIEG](#) article L411 CCH définit les missions particulières imparties au SIEG de logement social, son périmètre et mandate les OHLM chargés de sa gestion

[SIEG](#) article L445 1 CCH complète ce mandat législatif collectif par une convention par OHLM renouvelable tous les 5 ans

[Convention APL](#) article R353 CCH complète ce mandat législatif par une convention logement par logement définissant les OSP en matière d'occupation des logements

[Mandat OHLM](#) note justificative du mandat des OHLM chargés de la gestion du SIEG de logement social en droit interne

Principes généraux de la compensation de service public applicables aux organismes d'OHLM

1- L'OHLM est chargé de la gestion du SIEG de logement social par plusieurs actes officiels de mandat qui le soumet à des obligations de service public (OSP)

2- La compensation ne peut excéder ce qui est nécessaire à l'exécution de ces obligations de service public (OSP) qui sont imposées à l'OHLM par l'Etat, à savoir :

- obligation de fournir une offre de logements à loyer modéré (construction, gestion, réhabilitation, ...)
- OSP d'offre de logements (investissement - gestion)
- obligation de fournir cette offre dans le respect de loyers plafonnés fixés par l'Etat : OSP tarifaire - accessibilité
- obligation d'attribution de cette offre à des ménages sous plafonds de revenus dans le respect d'une procédure spécifique : OSP attribution - occupation sociale
- obligation de garantir une sécurité d'occupation : OSP sécurité d'occupation - continuité du service public
- obligation de participer à des mécanismes de garantie mutuelle à des fins de continuité financière du service public (CGLLS) : OSP continuité financière - mutualisation des risques
- obligation de lucrativité limitée (OSP)

3- L'aide à l'opération de rénovation thermique de logements sociaux doit se limiter à couvrir les coûts liés aux investissements nécessaires, moins les recettes générées, plus un bénéfice raisonnable sans préjudice des coûts d'investissement dans le respect des OSP qui s'imposent à l'OHLM (voir la notice explicative de la notion de compensation de service public en feuillet 3)

MODE D'EMPLOI : pour l'OHLM chargé de la gestion du SIEG de logement social et bénéficiaire du FEDER : compléter les cases jaunes

à renseigner obligatoirement par l'OHLM chargé de la gestion du SIEG et bénéficiaire du FEDER

Test de compensation Calculs détaillés Notice explicative

Prêt Taper ici pour rechercher

17:12 02/12/2020



Couts simplifiés

- ✓ Quel choix pour les OHLM?
- ✓ Quelles expériences?
- ✓ Calendrier

COUTS SIMPLIFIES
PROGRAMMES FEDER-FSE-FEADER-FEAMP

CONNA
les programmes
2014-20

Juin 2016

Pourquoi ?

-  moins de charge administrative
-  moins d'erreurs
-  simplifier les contrôles
-  se concentrer sur les résultats

Comment ?

-  Taux forfaitaires
-  Coûts unitaires
-  Montants forfaitaires

Quels impacts ?

-  pour les bénéficiaires : plus de temps à consacrer à leurs projets
-  pour les autorités de gestion : plus de temps à consacrer aux résultats

 UNION EUROPEENNE

 MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

 cget



Merci !

**Alliance européenne
pour un logement social
durable et inclusif
- France -**



**Un partenariat pour une Europe
plus proche de ses citoyens
et de ses territoires**

Des investissements lisibles pour les
ménages bénéficiaires et les territoires,
valorisés dans les réseaux sociaux

 [#AllianceLogementSocial](https://twitter.com/AllianceLogementSocial)





Intermédiation dans l'accès aux fonds européens

Afin de garantir un accès aux fonds européens, pour tous les bailleurs, dans les mêmes conditions financières, la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts va se rapprocher des institutions européennes (BEI, CEB, InvestEU) pour faciliter la mobilisation de ressources et de garanties additionnelles dédiées au logement social. Cette plateforme d'intermédiation permettra, pour les bailleurs qui souhaiteront y avoir recours, une simplification d'instruction.

Par ailleurs, la Banque des Territoires et l'Union sociale pour l'habitat vont également étudier la mise en place d'un dispositif visant à faciliter la mobilisation des Fonds Feder en Région pour la prochaine période de programmation 2024-2027.

**Alliance européenne
pour un logement social
durable et inclusif
- France -**



**Un partenariat pour une Europe
plus proche de ses citoyens
et de ses territoires**

Des investissements lisibles pour les
ménages bénéficiaires et les territoires,
valorisés dans les réseaux sociaux

 [#AllianceLogementSocial](https://twitter.com/AllianceLogementSocial)

France

Besoin de financement LT



Priorités d'investissement de LT
Besoin de financement de LT
Articulation Prêts / Subventions UE
Communication / projets financés

Prêts intermédiés de LT



Prêts BEI et CEB couplés aux prêts règlementés
Accords bilatéraux CDC-BEI et CDC-CEB
Guichet unique bailleurs sociaux

Alliance européenne pour un logement social durable et inclusif - France -



Un partenariat pour une Europe plus proche de ses citoyens et de ses territoires

Des investissements lisibles pour les ménages bénéficiaires et les territoires, valorisés dans les réseaux sociaux

 #AllianceLogementSocial

Union Européenne

Prêts globaux



Accords bilatéraux BEI – CDC
Construction de logements sociaux
Rénovation thermique logements sociaux

Conseil de l'Europe

Prêts globaux



Accords bilatéraux CEB – CDC
Logements accompagnés – Logement des sans-abris
Précarité énergétique
Logement des migrants et réfugiés